



La Classe Préparatoire Intégrée Inspecteur du travail

CPI IT / 2017-2018



Un dispositif d'aide à la préparation du concours externe d'inspecteur du travail proposé par l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Inscriptions : du 01 février au 04 mai 2017

Date de rentrée : 19 septembre 2017



Sommaire

- Les CPI : un dispositif en faveur de la diversité
- La CPI IT : un projet professionnel en ligne de mire
- L'objectif de la CPI IT : réussir le concours d'inspecteur du travail
- Le dispositif CPI IT / 2017-2018 :
 - Conditions d'accès
 - Inscription
 - Sélection des candidats
 - Allocation diversité
 - Dates de formation
 - Conditions d'accueil
 - Modalités d'accompagnement
 - Déroulement et contenu de la formation
 - Calendrier général CPI 2017-2018
 - Contacts



Les CPI

Un dispositif en faveur de la diversité

Les classes préparatoires intégrées (CPI) permettent à des candidats d'origine modeste (étudiants ou demandeurs d'emploi) de bénéficier d'un soutien matériel et pédagogique lorsqu'ils s'engagent dans la préparation d'un concours de la fonction publique. Elles sont issues de la Charte pour la promotion de l'égalité dans la fonction publique signée en 2008 et reposent donc sur le principe d'égal accès de tout citoyen à l'emploi public.

Dans ce cadre, l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP) ouvrira une nouvelle session de la CPI - Inspecteur du travail (CPI-IT) en septembre 2017...



La CPI – IT

Un projet professionnel en ligne de mire...

Le processus de sélection de la CPI repose sur des critères socio-économiques et de mérite. L'attention des candidats doit néanmoins être portée sur le fait que l'entrée en CPI ne constitue que le premier pas du cheminement vers le métier d'inspecteur du travail. En effet, entre l'entrée en CPI et l'entrée effective dans le corps de l'Inspection du travail, le projet s'inscrit dans un délai minimal de 30 mois...

Entrée en CPI	Admission au concours IT	Formation initiale « Inspecteur élève du travail »	Titularisation
09/2017	06/2018	09/2018 à 11/2019	12/2019

N.B. Après réussite du concours, les inspecteurs élèves du travail sont rémunérés durant leur formation initiale

Pour réussir le concours d'inspecteur du travail, la CPI impose un travail personnel soutenu et régulier tout au long de la formation. Les candidats à la CPI sont invités à consulter la rubrique métiers et concours du site internet du ministère pour prendre connaissance des différents référentiels métiers :

<http://travail-emploi.gouv.fr/metiers-et-concours/devenir-inspecteur-du-travail/le-metier-d-inspecteur-du-travail/>



L'objectif de la CPI-IT

Réussir le concours d'inspecteur du travail

Les candidats intéressés par la CPI doivent préalablement à l'envoi de leur dossier d'inscription prendre connaissance des épreuves et du programme du concours externe d'inspecteur du travail. L'arrêté de référence du concours est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?dateTexte=20161205&cidTexte=JORFTEXT000020830620>

Aperçu des épreuves du concours

Les épreuves écrites du concours externe d'inspecteur du travail

Une composition portant sur l'évolution générale, politique, économique et sociale depuis 1945

Une composition de droit du travail ou de droit social européen

Une composition portant sur une matière à option (droit public, droit privé, économie ou sciences)

Une épreuve sur dossier relative aux conditions de travail

Les épreuves orales du concours externe d'inspecteur du travail

Une interrogation portant sur une matière à option non choisie lors des écrits (droit public, droit privé, économie ou sciences)

Un entretien avec le jury

Une conversation en langue étrangère (anglais, espagnol, portugais, allemand, italien ou polonais)



Le dispositif CPI IT / 2017-2018

Conditions d'accès

La CPI est ouverte aux étudiants et demandeurs d'emploi particulièrement méritants au regard des obstacles qu'ils ont pu rencontrer au cours de leurs études. Sont concernés ceux :

- ▷ dont les ressources de famille ou celles de l'ascendant dont il dépend ne dépassent pas le plafond de 33 100 euros (revenu brut global figurant sur l'avis d'imposition 2016) ;
- ▷ dont l'origine sociale ou géographique a rendu difficiles les conditions d'accès à l'enseignement (éloignement géographique, parcours scolaire dans un établissement classé ZEP, domicile en QPV, etc.).

Les candidats doivent en outre remplir les conditions pour s'inscrire au concours externe d'inspecteur du travail et notamment **justifier d'un diplôme de niveau II** (minimum licence) ou d'une qualification reconnue équivalente.

Voir les conditions pour concourir :

<http://travail-emploi.gouv.fr/metiers-et-concours/devenir-inspecteur-du-travail/passer-le-concours/article/conditions-pour-concourir>



Le dispositif CPI IT / 2017-2018

Inscription

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site Internet de l'INTEFP à l'adresse suivante : <http://www.intefp.travail-emploi.gouv.fr/>

La date limite d'envoi du dossier de candidature est fixée au **4 MAI 2017**.

Le dossier dûment complété et signé doit être renvoyé par courrier postal à l'INTEFP à l'adresse suivante :

INTEFP
CPI 2017-2018
1498 route de Sain-Bel
BP 84
69280 MARCY-L'ETOILE



Le dispositif CPI IT / 2017-2018

Sélection des candidats

La sélection des candidats est effectuée au niveau national par une Comité de sélection dont les membres sont désignés par arrêté ministériel.

Les candidatures sont examinées en deux temps au regard des conditions d'accès, du parcours et de la motivation du candidat :

- ▷ une présélection sur dossier (31 MAI 2017)
- ▷ des entretiens de sélections (13-15 JUIN 2017)

Le nombre de places sera fixé ultérieurement.

La liste des candidats admis sera publiée sur le site Internet de l'INTEFP au plus tard le 23 juin 2017.



Le dispositif CPI IT / 2017-2018

Allocation pour la diversité

Durant la CPI, les auditeurs gardent le statut qui était le leur au moment de l'entrée en CPI (étudiant ou demandeur d'emploi). L'admission en CPI n'ouvre droit à aucune autre rémunération que le versement, en deux échéances, de l'allocation pour la diversité dans la fonction publique : 2000 euros pour l'ensemble de la formation.

Le versement de l'allocation diversité impose la signature préalable d'une convention et un engagement du candidat à suivre l'ensemble de la formation et à se présenter au concours visé. Les demandes d'allocation s'opèrent à l'entrée en formation par le biais de l'INTEFP qui transmet les dossiers aux services préfectoraux gestionnaires. Il est possible de cumuler, sous certaines conditions, l'allocation diversité avec un revenu de remplacement lié à la situation spécifique de chaque demandeur (allocation d'aide au retour à l'emploi, allocation spécifique de solidarité, etc.) ou avec une bourse d'études.



Le dispositif CPI IT / 2017-2018

Dates de formation

La préparation des épreuves écrites aura lieu :

- ▷ du 19 septembre au 22 décembre 2017
- ▷ du 08 janvier au 23 février 2018

La préparation des épreuves orales sera programmée en mai-juin 2018 : 3 semaines pour les candidats admissibles à l'issue des épreuves écrites du concours.



Le dispositif CPI IT / 2017-2018

Lieu de formation

La formation CPI IT se déroule dans les locaux de l'INTEFP à Marcy-l'Etoile près de LYON.

L'INTEFP est un établissement public administratif sous tutelle du ministre en charge du travail. Ses missions principales sont la formation initiale des inspecteurs du travail, la préparation aux concours et la formation continue des agents du ministère.





Le dispositif CPI IT / 2017-2018

Les conditions d'accueil

- ▶ L'hébergement est assuré sur place dans les locaux de l'INTEFP qui prend en charge les frais afférents dans le cadre de la CPI.
- ▶ La restauration est également gratuite pour les auditeurs de la CPI du lundi midi au vendredi midi. Pour le week-end, une cuisine est à disposition.
- ▶ Le transport entre le domicile et le lieu de formation est pris en charge par l'INTEFP sur la base du tarif le plus économique en début et fin de séquence de formation (15j).
- ▶ Les auditeurs de la CPI devront se conformer au règlement intérieur de l'INTEFP (usage des locaux, accès aux salles de cours, etc.)



Le dispositif CPI IT / 2017-2018

Les modalités d'accompagnement

- ▶ Chaque auditeur bénéficie d'un accompagnement personnalisé proposé par un tuteur (agent du ministère). Celui-ci s'engage à être disponible pendant la formation afin d'assurer un suivi concret, faire partager son expérience professionnelle et prodiguer des conseils méthodologiques.
- ▶ Les auditeurs ont accès au Centre de ressources de l'INTEFP (accès aux fonds documentaires, aux revues spécialisées, etc.).
- ▶ Durant le temps de la préparation des épreuves écrites, un ordinateur portable est prêté à chaque auditeur (accès WIFI disponible)



Le dispositif CPI IT / 2017-2018

Le déroulement et le contenu de la formation

- ▷ La préparation du concours se déroule en deux temps. Un premier consacré aux quatre épreuves écrites d'admissibilité et un second aux trois épreuves orales d'admission. La préparation des oraux ne concerne que les candidats admissibles à l'issue des écrits du concours.
- ▷ Les enseignements dispensés dans le cadre de la CPI visent à apporter aux candidats des éléments de méthodologie essentiels à la réussite des épreuves. Le programme ne peut être abordé dans sa totalité lors des différents cours présentiels. Les intervenants s'attachent à guider les candidats et à expliciter les points essentiels de chaque discipline abordée. **Le travail personnel et régulier des candidats pendant et en dehors des cours est primordial pour réussir la préparation.** Durant la préparation des écrits, deux concours blancs sont organisés en conditions réelles d'examen. Durant la préparation des oraux, trois entretiens d'entraînement sont organisés devant des jurys blancs.
- ▷ Durant toute la durée de leur formation, les auditeurs de la CPI ont accès à PadINT, la Plateforme des Apprentissages à Distance de l'INTEFP



Le dispositif CPI IT / 2017-2018

Calendrier général



Organisation de la CPI 2017

INTEFP – Département de la Formation Statutaire et des Préparations Concours

Adeline FELIU – Adjointe au chef de département
04 78 87 47 25

Sylvie BREUGNOT-COGNARD – Assistante de formation
04 78 87 47 34

Messagerie CPI 2017

intefp.cpi@travail.gouv.fr



INTEFP
1498, route de Sain Bel
B.P.84
69280 Marcy-l'Etoile
Tél.04 78 87 47 47
Fax 04 78 87 47 00
Site Intranet : www.intraint.travail.gouv.fr
Site Internet : www.intefp.travail-emploi.gouv.fr



Membre du RIIFT
(Réseau International
d'Instituts
de Formation
du Travail)

